



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/19
29 octobre 2007



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI
POUR L'ANNÉE 2007**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SÉCRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 100 000 \$US, plus 8 700 \$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son programme de travail de l'année 2007. Les activités proposées dans ce cadre sont présentées ci-dessous, au Tableau 1.

Tableau 1 : Amendements au Programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : PROJETS POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
A1. Préparation de projet :			
Turkménistan	Préparation de projet pour l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur après récolte	20 000	Pour examen individuel
A2. Assistance technique :			
Égypte	Études sur les HCFC	80 000	Pour examen individuel
Frais d'appui d'agence (7,5 % pour la préparation de projet et le renforcement des institutions ainsi que pour les autres activités d'un montant supérieur à 250 000 \$US, et 9 % pour les autres activités d'un coût inférieur à 250 000 \$US) :		8 700	-
Total :		108 700	-

SECTION A : PROJETS POUR EXAMEN INDIVIDUEL

A1. Préparation de projet

Turkménistan : Préparation de projet pour l'élimination du bromure de méthyle (BM) dans le secteur après récolte : 20 000 \$US

Description du projet

2. L'ONUDI a soumis une demande de préparation de projet afin de soutenir l'élimination du bromure de méthyle au Turkménistan. Il s'agit pour l'ONUDI d'évaluer la consommation de bromure de méthyle au Turkménistan, en particulier dans le secteur après récolte, et d'identifier les produits de remplacement, ceci en vue de mettre en place un projet d'élimination pour cette application. Selon l'ONUDI, la consommation de bromure de méthyle au Turkménistan se situe essentiellement dans les moulins, les silos et les élévateurs. Au cours des dernières années, l'utilisation de bromure de méthyle n'a pas été correctement documentée du fait des divergences dans l'enregistrement des données pour la base de données du service des douanes. Le pays a communiqué en 2005 une consommation de bromure de méthyle de 5,6 tonnes PAO.

Commentaires du Secrétariat du Fonds

3. La demande faite par le Turkménistan de changer son niveau de référence de bromure de méthyle de zéro pour le remplacer par 13,3 tonnes PAO a été approuvée à la 19^e réunion des Parties au Protocole de Montréal. En 2005, le Turkménistan a fait part d'une consommation de 5,6 tonnes PAO, quantité nettement supérieure à son niveau de référence de zéro.

4. Le Secrétariat note qu'à sa 46^e réunion le Comité exécutif a décidé (décision 46/21), entre autres, de ne pas fournir à l'avenir d'aide du Fonds multilatéral pour les activités d'élimination des SAO au Turkménistan autres que le renforcement des institutions. À sa 52^e réunion, la question du financement pour le Turkménistan a été à nouveau soulevée, dans le cadre de la possibilité d'un financement pour un Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF). Il avait été suggéré qu'une demande de PGEF pourrait être incluse par l'ONUDI dans son Plan d'activités de 2008 et qu'à ce moment-là le financement destiné à ce pays pourrait être considéré.

5. En discutant sur ce point précédent avec l'ONUDI, le Secrétariat a été informé que l'agence d'exécution voulait demander l'approbation de cette proposition de préparation de projet à la présente réunion. Il a été souligné que la modification très récente, lors de la 19^e Réunion des Parties, de la valeur de référence du Turkménistan pouvait conduire ce pays à une situation de non-conformité du fait de son impossibilité actuelle à réduire sa consommation de bromure de méthyle.

6. Le Secrétariat a aussi rappelé que le Turkménistan n'avait jusqu'à présent pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague. L'ONUDI a assuré au Secrétariat que cette ratification était en cours et serait réalisée d'ici la fin de l'année

7. Conformément à la décision 52/3, le Secrétariat souhaite faire part au Comité que ce projet n'est pas requis pour la conformité selon le modèle axé sur la conformité. Toutefois, selon la décision 51/5(f) sur les initiatives de financement supplémentaire dans le contexte des plans d'activités de 2007-2009, les projets liés à la consommation de bromure de méthyle des Parties n'ayant pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague sont considérés comme des activités prioritaires parmi celles qui ne sont pas requises pour la conformité.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

8. À la lumière des commentaires formulés ci-dessus, le Comité exécutif pourrait envisager de considérer l'approbation du financement de la préparation de projet pour le Turkménistan à hauteur de 20 000 \$US, comme l'indique le Tableau 1, étant entendu que ce financement ne sera pas décaissé tant que le Turkménistan n'aura pas présenté les instruments de ratification de l'Amendement de Copenhague.

A2. Projets d'assistance technique :

Études sur les HCFC : Égypte : 80 000 \$US

Description du projet

9. L'ONUDI a soumis une demande de financement pour des études sur les HCFC en Égypte. Cette demande répond au paragraphe 8 de la décision XIX/6 de la 19^e Réunion des Parties, qui, entre autres, « charge le Comité exécutif, en tant qu'activité prioritaire, d'aider les Parties visées à l'Article 5 à réaliser des études afin d'améliorer la fiabilité de l'établissement de leur valeur de référence pour les HCFC ».

Commentaires du Secrétariat du Fonds

10. Lors de l'examen de la demande formulée par l'ONUDI, le Secrétariat a informé l'agence que cette demande, tout en étant conforme à la décision de la 19^e Réunion des Parties, n'était pas éligible au financement selon les directives actuelles du Comité exécutif, comme l'explique l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/15).

11. En dépit de ce qui vient d'être mentionné, et en tant qu'exigence minimum pour permettre même la soumission de cette proposition à la 53^e réunion au titre d'amendement au programme de travail, le Secrétariat a demandé à l'agence de fournir dans un délai spécifique ce qui suit :

- (a) Une lettre de confirmation du gouvernement faisant part de son intention de réaliser les études sur les HCHC évoquées dans le cadre de la décision 45/6 ;
- (b) Des informations de base sur la consommation actuelle de HCFC en Égypte tirées des données communiquées conformément à l'Article 7 ainsi que toute autre information que l'agence pourrait avoir sur le pays ;
- (c) Des justifications des coûts indiqués pour la réalisation des études dans le pays, ces coûts variant considérablement ;
- (d) Des informations sur l'approche /la méthodologie proposée pour l'étude et sur les résultats prévus, et
- (e) Des indications sur la capacité institutionnelle de l'agence pour la réalisation de l'étude étant donné le nombre de projets liés à la conformité actuellement en cours (c'est-à-dire les PGF, PGEF et autres projets en cours).

12. En tant que minimum absolu, le Secrétariat a demandé une demande actuelle de réalisation de ces études adressée à l'ONUDI par le pays. Ce dernier pourrait ainsi confirmer sa demande antérieure tout en se rendant compte des implications de ce nouvel engagement convenues par les Parties à leur 19^e Réunion (décision XIX/6).

13. L'ONUDI a tout d'abord soumis des demandes d'assistance pour la réalisation d'études sur les HCFC pour 22 pays dans ses amendements au programme de travail. En réponse aux demandes du Secrétariat formulées ci-dessus au paragraphe 11, l'ONUDI a fourni une explication très générale sur la façon dont était calculé le financement demandé pour chaque pays, accompagné d'une brève description de la méthodologie pour la réalisation de l'étude. Toutefois, conformément au paragraphe 12, l'ONUDI était en mesure de fournir une seule lettre sur les 22 dans les délais fixés par le Secrétariat et c'est pour cette raison qu'il n'y a que l'Égypte qui est incluse dans les amendements au programme de travail.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

14. Sur la base des commentaires ci-dessus, le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander la demande d'études sur les HCFC pour l'Égypte soumise par l'ONUDI pour les raisons suivantes :

- (a) À cause de l'absence de lignes directrices claires sur projets sur les HCFC ;
- (b) Du fait de la décision 51/5, dans laquelle les agences sont chargées d'ajouter des activités liées aux HCFC à leur Plan d'activités 2008 et de les retirer de leur plan actuel ;

15. Le Comité exécutif peut toutefois envisager de considérer ces demandes à la lumière de la décision XIX/6 de la 19^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal.



UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

53rd Executive Committee of the
Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol

UNIDO 2007 Work Programme Amendment
(Rev. Oct. 2007)

UNIDO

2007 Work Programme Amendment (Rev. Oct. 2007)

Introduction

This Work Programme Amendment for the year 2007 has been prepared based on Government requests received earlier and following the recent decision of the 19th Meeting of the Parties on the HCFC sector.

This Amendment comprises requests two methyl bromide projects preparation as well as an HCFC survey for Egypt.

Furthermore, the Work Programme Amendment includes a request for Core Unit Funding 2008 of US\$ 1,803,530.

The document comprises the following sections:

Section 1

Gives in a tabulated form by project types and country a consolidated list of activities foreseen for the HCFC sector and the methyl bromide (fumigants) sector.

Funding is requested as follows:

- Project preparation: US\$108,700 including A.S.C.;
- Core Unit Funding: US\$ 1,803,530

Section 2

Provides the corresponding project concepts indicating details, such as project title, duration, funding requirements.

All those activities are country-specific ones and the funds envisaged will be utilized to serve the distinct purpose they are to be approved for.

HCFC Survey Requests

UNIDO has so far received requests from 28 countries to submit project proposals for HCFC surveys. UNIDO included them in its WPA based on the earlier requests received from the countries along with the funding proposals and their justification. However, the updated letters of request from the countries, i.e. post-21st September, as instructed by the Multilateral Fund Secretariat in its letter dated 15 October, have not been received by the deadline set by the Secretariat, i.e. 17th October. In consultation with the Secretariat it has been agreed that these survey proposals would be now highlighted in the Business Plan document and Overview of Projects Paper to be prepared by Secretariat for the consideration of the 53rd Executive Committee instead of in WPA for the reason that the updated letters of request were not received on or before 17th October.

As of the submission of this WPA, UNIDO has received 19 updated request letters from the

countries.

UNIDO will bring the official request letters as submitted earlier as well as the updated letters for all the countries to the 53rd Meeting of the Executive Committee.

The countries that requested UNIDO assistance for HCFC surveys for the consideration of 53rd Executive Committee are : Algeria, Bosnia, Korea, Libya, Macedonia, Moldova, Morocco, Nicaragua, Oman, Senegal, Serbia, South Africa, Sudan, Niger, Egypt, Albania, Congo, cameroon, Honduras, Jordan, Tunisia, Saudi Arabia, Syria, Yemen, Iran, Kuwait, Nigeria, and Turkey

Item	Country	Title of Project	Substance	Type	Project Value (w/o A.S.C.) in US\$	A.S.C in US\$	Requested Amount (incl. A.S.C.) in US\$	A.S.C %	Duration in months	Submission to ExCom meeting
Project Preparation										
1	Turkmenistan	Preparation of a project for the elimination of methyl bromide in the post-harvest sector	FUM	PRP	20,000	1,500	21,500	7.50	12	
1	Subtotal				20,000	1,500	21,500			
Technical assistance										
1	Egypt	HCFC Survey and strategy	HCFC	TAS	80,000	7,200	87,200	9.00	18	
1	Subtotal				80,000	7,200	87,200			
2	Total (projects)				100,000	8,700	108,700			
1	Core unit funding 2008				1,803,530	0	1,803,530			
	Overall TOTAL				1,903,530	8,700	1,912,230			